



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FONDS AVENIR BIO

Forum des financeurs InterBio Occitanie



SOMMAIRE

1. L'AGENCE BIO

2. LE FONDS AVENIR BIO

3. L'APPEL À PROJETS DU FONDS AVENIR BIO



L'AGENCE BIO






L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique :
Groupement d'Intérêt Public créé en 2001

Membres:



INTERBIOS
REGIONALES

Missions :

-  **Communiquer et informer** sur l'agriculture biologique
-  Développer l'**Observatoire national de l'agriculture biologique**
-  Gérer les **notifications** des opérateurs certifiés
-  Gérer la **marque AB**
-  Faciliter la **concertation** et contribuer à la **structuration des filières**



Pour en savoir plus : <https://www.agencebio.org/>






LE FONDS AVENIR BIO

Fonds de structuration des filières biologiques françaises :

-  Création en 2008
-  **13M€** en 2023

Objectifs :

-  Développer l'**offre** en produits issus de l'agriculture biologique
-  Favoriser les **économies d'échelle**
-  Sécuriser les **débouchés** et les **approvisionnements**

Subvention accordée pour soutenir des projets :

-  **Collectifs** ➡ impliquant des **partenaires** complémentaires à différents stades de la filière
-  Dont l'objectif est de **développer et consolider** les filières bio françaises

➡ Engagement sur 3 ans



A qui s'adresse le Fonds Avenir Bio ?

 **Opérateurs économiques des filières bio** : entreprises ou coopératives implantées en France, organisations, associations ou groupements de producteurs **engagés dans un projet collectif**.

Les filières concernées :

 Dont les produits finaux certifiés bio (Eurofeuille)



Investissements éligibles :

Investissements matériels :

- **Production agricole primaire** uniquement si investissement à utilisation collective avérée
- **Transformation et commercialisation**

Investissements immatériels :

- **Recrutements en CDI** liés au projet
- Prestations de **conseil aux entreprises et appui technique collectif aux agriculteurs**



L'APPEL À PROJETS DU
FONDS AVENIR BIO

Appel à projets n°24 : du 3 avril 2023 au 31 mars 2025 → Dépôt des dossiers « au fil de l'eau »
→ Traitement des dossiers par vagues

- ① Analyse de la **complétude** et de l'**éligibilité**
→ *Les dossiers incomplets / inéligibles sont écartés*
- ② Audition des porteurs de projets en **Comité Avenir Bio** → Représentants des tutelles, des familles professionnelles de l'Agence BIO, du club des financeurs et d'autres organismes partenaires
- ③ Notation des dossiers en **Comité Administratif** → *Présélection ou refus des dossiers*
- ④ **Instruction** approfondie → *Réponse définitive de l'Agence BIO*
- ⑤ **Engagement d'une convention**
(sur 3 ans avec des objectifs de réalisation)

Critères de sélection des projets

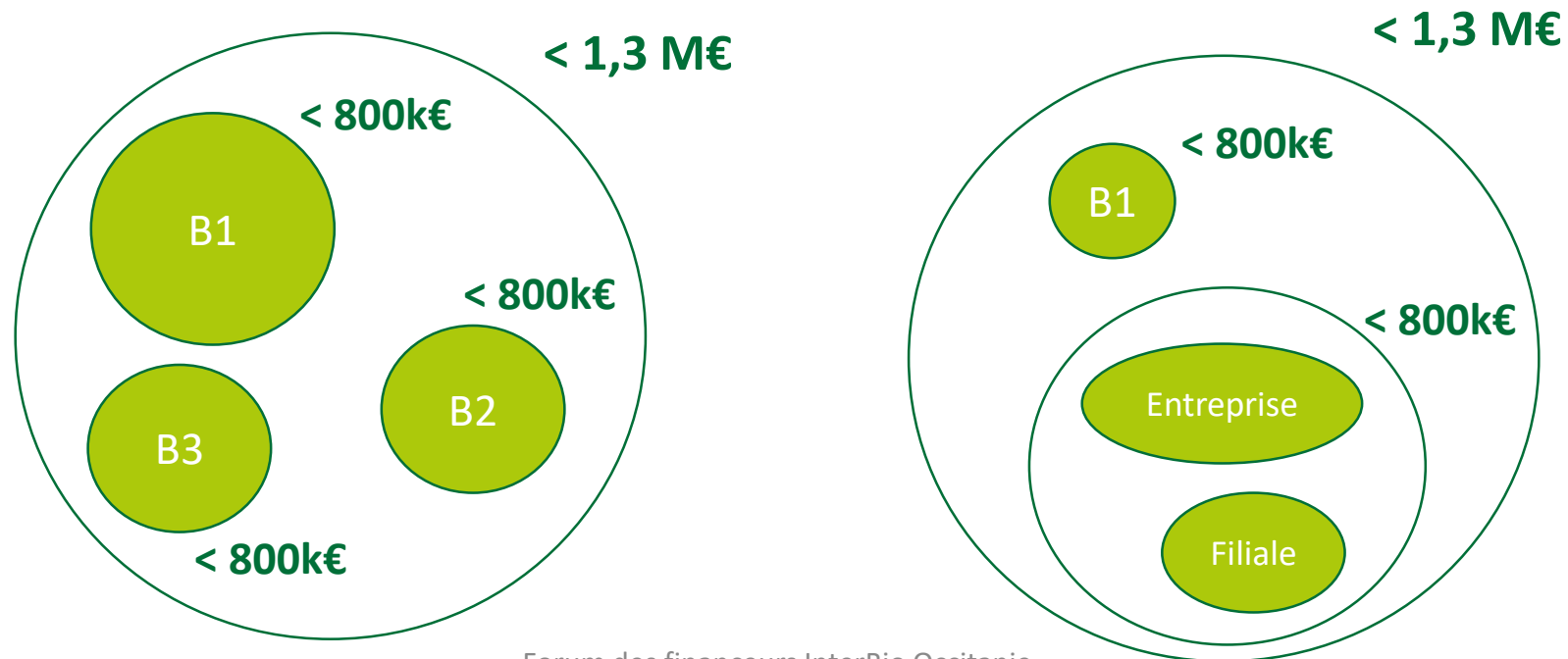
Projets de filières Partenariats	6 pts	<p>Amont : nombre de partenaires, qualités des liens (contractualisation), producteurs dans la gouvernance</p> <p>Aval : nombre de partenaires, qualité des liens (contractualisation, commerce équitable), débouchés identifiés</p>
Impacts sur la filière bio	6 pts	<p>Amont : nombre de conversions, de producteurs, surfaces, innovation à transférer, relocalisation de productions agricoles, résilience climatique, entreprises 100% bio</p> <p>Aval : volumes, qualité du process, nouveaux produits, création d'emploi, innovation, entreprises 100 % bio, relocalisation d'outils de transformation et de stockage, consolidation/ sécurisation de la filière</p>
Cohérence globale et financière du projet	6 pts	<p>Stratégie du projet</p> <p>Cohérence du plan de financement</p> <p>Cofinancement public</p> <p>Cohérence aide Agence BIO / Objectifs</p> <p>Effet levier de l'aide</p>
Valorisation des démarches avancées	2 pts	Protection de l'environnement, signes de qualités, ESS, RSE, démarches officielles reconnues
Point bonus	1 pt	DOM, RHD, filières élevages, entreprises « 100% bio »

Planchers d'investissements et plafonds d'aide

☑ **Plancher d'investissements éligibles : 50 000 € HT pour le projet**

☑ **Plafond de demande d'aide :**

- **1,3 M€** d'aide max par projet
- **800 k€** d'aide max par bénéficiaire indépendant



Conditions de demande d'aide :

- **Partenariats** déjà identifiés
- **Stratégie** générale du programme fixée
- Le projet répond aux **critères** du Fonds Avenir Bio
- Le porteur de projet est une **PME**

➔ **Dépôt d'un dossier d'aide
au montage de dossier
(DAMD)**

Dépenses éligibles :

Montage administratif et financier du dossier :

Sélection des devis, business plan, plan de financement...

➔ Prestations de conseils **externe**

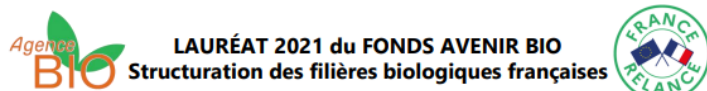
Plancher d'investissements éligibles : 5 000 € HT

Taux d'aide maximum : 50% du montant des investissements éligibles

Dépenses inéligibles :

Montage de dossier technique

Etudes de marché, étude de faisabilité, diagnostics, définition de la stratégie du projet...



LAURÉAT 2021 du FONDS AVENIR BIO
Structuration des filières biologiques françaises





Filière laitière

Lancement d'une gamme de crèmes dessert par Normandoise

Après des premiers tests réussis en 2020, Normandoise, jeune entreprise de transformation laitière bio, fermière et artisanale, située dans les Hauts de France, souhaite développer, en complément de son offre de yaourts, une nouvelle gamme de desserts lactés bio artisanaux, et en faire un axe majeur du développement de l'entreprise.

Le projet se déroulera du 12 janvier 2021 au 31 décembre 2023

Le porteur de projet : Normandoise
Partenaires associés : Groupe Dynamis, KAOKA, Atelier d2i

SCHEMA DE FILIERE



Le projet, d'un montant total d'investissements de 339 971 €, sera financé par le Fonds Avenir Bio, à hauteur de 76 468 €, dans le cadre du Plan de Relance.

Un cofinancement de 10 000 € a en outre été octroyé par le département de l'Oise, et un autre de 38 778 € dans le cadre du programme LEADER, géré par le Groupe d'Action Local du Grand Beauvaisis.







Pour plus d'informations sur le Fonds Avenir Bio : <https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Site internet de l'Agence Bio

Sur les projets soutenus :

- [fiches remarquables](#)
- [fiches lauréats](#)
- [films courts sur des projets: filières riz de Camargue, blé, fruits et légumes et viandes](#)

Sur le Fonds Avenir Bio :

- [plus d'informations](#)
- [FAQ](#)
- [espace candidature](#)
- [informations sur les autres sources de financement](#)

Questions complémentaires : questionfab@agencebio.org

Merci

